



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E22324

VALABLE JUSQU'AU 26/09/2026

ÉDITÉ LE

11/08/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 16/12/1997

Forme juridique : SAD

Capital : DEPUIS LE 01/03/2023
700 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ORLEANS B 414953547

Siret : 414 953 547 00018

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 6340383

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP C22195W 1258001/ 002 66023

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP C22195W 1258001/ 002 66023

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2025

Raison sociale : GALLIER

160 RUE LEON FOUCAULT
ZA LA VALLEE
45140 SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE

Téléphone : 02 38 70 72 00

Fax :

Portable :

Site Internet :

E-mail : gallier@gallier.fr

Responsabilité légale :

GASNIER WILLIAM PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

Effectif moyen : 153

Tranche de classification : EFF5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5132	Installation de chauffe-eau solaire dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m ²	20/05/2022
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	12/06/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	12/06/2024
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	06/09/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chauffage et/ou eau chaude solaire	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.